

M. Heward Graffey (Brome-Missisquoi): En s'adressant à Votre Honneur à ce sujet, il faut, si je comprends bien le Règlement, prouver d'abord qu'il y a urgence et qu'il s'agit d'un problème d'importance nationale qui relève du gouvernement. Quant à l'urgence, le congé de Pâques s'en vient et, peu de temps après, les mises en chantier de printemps doivent commencer.

• (3.00 p.m.)

Le Règlement m'interdit, pour le moment, d'éplucher les statistiques. Cependant, lorsqu'il s'est rendu compte, il y a bien des semaines, du caractère national de la crise du logement, le ministre du Travail a inauguré, d'un bout à l'autre du pays, une série de conférences et de groupes d'étude. En réponse aux questions que nous lui avons posées au cours des dernières semaines, le ministre nous a déclaré que ces réunions avaient pris fin. Puisqu'il en est ainsi, les députés et le peuple exigent des mesures immédiates. Nous le savons tous: même en tenant compte de nos méthodes de construction modernes, c'est généralement au cours des premiers mois du printemps qu'on entreprend des projets dans ce domaine. Or, étant donné la fin des réunions et des groupes d'étude, l'approche du congé de Pâques, et notre espoir quant aux projets de construction du début du printemps, j'estime que ce sujet mérite un débat dès maintenant, et non pas quand il sera trop tard. En vertu de la constitution actuelle, on devrait pouvoir discuter ce problème sans tarder.

Si je demande une réforme de la constitution, c'est parce que les gouvernements fédéral et provinciaux se relancent nombre de problèmes qui se posent aux Canadiens. Le ministre du Travail prétend que, somme toute, il s'agit là d'un problème relevant de la compétence des provinces. Je diffère d'avis. La crise du logement qui sévit actuellement au pays m'apparaît comme une honte et un problème national auquel le gouvernement fédéral doit s'intéresser. Si nous avons une politique nationale en matière de logement aujourd'hui et non demain—car nous voici arrivés au congé de Pâques et les mises en chantier doivent, de toute nécessité, commencer au début du printemps—nous pourrions nous attaquer à la crise de l'habitation. C'est pourquoi, maintenant que les groupes d'étude ont terminé leurs colloques, il y aurait lieu, à mon avis, de débattre cette question dans l'assemblée la plus importante du pays, la Chambre des communes, afin que le gouvernement et la Chambre donnent un rayon d'espoir aux mil-

[M. Chatterton.]

liers de Canadiens qui cherchent une maison d'habitation convenable.

[Français]

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, la motion d'ajournement présentée par l'honorable député de Danforth (M. Scott) dit:

[Traduction]

...en vue de la discussion d'une affaire précise d'une importance publique pressante, soit la grave crise de l'habitation au Canada aujourd'hui, comme le prouvent la baisse désastreuse des mises en chantier...

[Français]

Je crois, monsieur l'Orateur, que la crise au pays n'est pas tellement une *housing crisis* mais plutôt une crise financière qui empêche les Canadiens d'acheter des maisons.

Le problème n'est pas de savoir si nous sommes capables de construire des maisons, mais plutôt si nous pouvons faire en sorte que nos Canadiens puissent acheter les maisons qui sont construites. Or, apparemment, étant donné le prix actuel des maisons, il faudrait leur accorder une période de 75 ans ou de 90 ans pour permettre aux Canadiens de les payer par mensualités raisonnables.

Aujourd'hui, les conservateurs prennent carrément position pour ajourner les travaux de la Chambre, afin de discuter de cette importante question de la crise du logement. Si les conservateurs avaient pris leurs responsabilités, quand ils étaient au pouvoir, probablement qu'ils n'auraient pas aujourd'hui à appuyer une telle motion.

M. l'Orateur: A l'ordre! J'hésite à interrompre l'honorable député, mais je me permets de lui rappeler, comme je l'ai fait dans le cas d'autres honorables députés qui ont participé à ce débat, que nous devons nous limiter, autant que possible, à une seule considération, savoir s'il y a urgence de débat, en ce moment.

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, je vous remercie de m'avoir informé de l'impératif qu'il y a de m'en tenir au sens de cette motion d'ajournement.

Je crois que même s'il est urgent de discuter de projets de construction de logements au Canada, la chose la plus importante et la plus urgente serait de discuter des moyens financiers permettant aux Canadiens de commander leur maison et, à ce moment-là, le tout se mettrait en branle. Or je ne crois pas que cette motion d'ajournement donnerait quoi que ce soit au peuple canadien présentement, tant et aussi longtemps que nous respecterons les normes d'un système financier prohibitif qui les empêche d'avoir une maison à eux.